
20.12.2017 – 14:35 Uhr

Affaire du Diesel EA189 - Plus de 98 % des véhicules VW mis aux normes

Schinznach-Bad (ots) -

Actuellement, en Suisse, 98 % des modèles VW et 95 % des modèles dotés d'un moteur Diesel EA 189 toutes marques confondues ont bénéficié de la mise à jour du logiciel. L'objectif de terminer le rappel d'ici la fin 2017 a donc été atteint de facto.

Environ 2 ans après la découverte de l'affaire du Diesel, AMAG peut considérer qu'elle a largement maîtrisé le rappel. Pour toutes les variantes de modèles concernés, il existe une mise à jour du logiciel et AMAG a invité l'ensemble des 175 000 clients concernés à un bref passage à l'atelier. Une écrasante majorité de personnes ont répondu positivement, certains pas encore malgré de multiples relances. Dans l'ensemble, on peut aujourd'hui affirmer que l'action de rappel a été un succès. AMAG tient à son objectif de parvenir à 100 % de mise aux normes.

Les réactions, tant des concessionnaires que des clients, sont toutes positives. Les retours actuels montrent que les mises à jour se passent sans accroc dans l'ensemble et que les clients qui ont déjà bénéficié de la mesure sont satisfaits de la solution technique et n'ont aucune réclamation après-coup.

Dans ce contexte, Volkswagen AG ne part pas du principe que les mises à jour sont à l'origine des problèmes signalés par certains clients. Malgré cela, quelques clients ont néanmoins fait part de leur inquiétude quant aux effets des mises à jour sur la longévité de certains composants. Pour cette raison, Volkswagen AG et ses marques souhaitent renforcer la confiance des clients dans les mesures techniques / mises à jour au moyen de mesures de confiance. Grâce à ces dernières, les marques garantissent à leurs clients que les éventuelles réclamations liées à la mise à jour effectuée sur les véhicules équipés de moteurs Diesel de type EA 189 et concernant certaines parties du moteur et du système de dépollution des gaz d'échappement seront traitées. Cet engagement est valable pour les véhicules qui ont bénéficié d'un entretien régulier, pour une durée de 24 mois après mise en oeuvre de la mesure technique, et dans la limite d'un kilométrage total du véhicule en question de 250 000 km au maximum en cas de recours à la mesure de confiance (en fonction du critère qui survient en premier). Les prestataires de services officiels sont au courant.

Grâce à la mise à jour du logiciel, les clients disposent aujourd'hui d'un véhicule tout à fait conforme et bénéficiant, par cette mise à jour, des connaissances en matière de Diesel des dernières années. Les autorités d'immatriculation compétentes ont donné leur feu vert pour les mesures techniques concernant l'ensemble des véhicules EA 189. Elles ont confirmé que la mise en oeuvre des mesures n'entraîne aucune détérioration de la consommation de carburant, des émissions de CO₂, de la performance du moteur, du couple et des émissions sonores. Par ailleurs, le groupe Volkswagen a régulièrement expliqué que les mises à jours n'ont aucun impact négatif sur la longévité du moteur et de ses composants. Les autorités sont unanimes quant au fait qu'il n'y a aucun impact négatif sur la longévité du système de contrôle des émissions.

Contact:

Careal Holding AG
AMAG Group
Dino Graf
Responsabile Group Communication
Tel. +41 44 269 53 00
presse@amag.ch